



# Chili

## Le cadre légal

### Législation nationale

Systèmes et concepts	Organisations militaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi instituant le Conseil supérieur de la Défense nationale (N° 7.144 - 05/01/1942)</li> <li>- Décret instituant le Conseil supérieur de Sécurité nationale et la Junte des Commandants en chef (DLF N° 181 - 05/04/1960. Dernière réforme: DFL N° 2 - 16/09/1967)</li> <li>- Loi qui fixe les règles sur la mobilisation (N° 18.953 - 09/03/1990)</li> <li>- Décret - Loi qui fixe le texte consolidé, coordonnée, et systématique de la loi N° 18.575, Organique constitutionnelle de bases générales de l'administration de l'État (N° 19.653 - 17/11/2001. Dernière réforme: loi N° 19.882 - 23/06/2003)</li> <li>- Loi sur le système de renseignements de l'État, elle crée l'Agence nationale de renseignements (N° 19.974 - 02/10/2004)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de justice militaire (Décret Loi N° 806 - 23/12/1925. Dernière réforme: loi N° 20.084 - 07/12/2005)</li> <li>- Loi réservée au Cuivre (N° 13.196 - 29/11/1958)</li> <li>- Décret-loi sur le recrutement et la mobilisation des Forces armées (N° 2.306 - 12/09/1978. Dernière réforme: loi N° 20.045 - 10/03/2005)</li> <li>- Décret-loi du Ministère public militaire (N° 3.425 - 14/06/1980)</li> <li>- Décret qui établit les règles sur la constitution, la mission, la dépendance et les fonctions des Forces armées (DS N° 272 - 16/03/1985)</li> <li>- Loi organique constitutionnelle des Forces armées (N° 18.948 - 27/02/1990. Dernière réforme: Loi N° 19.806 - 31/05/2002)*</li> <li>- Loi qui modernise le service militaire obligatoire (N° 20.045 - 10/09/2005)</li> </ul>

\* Une réforme à cette législation, qui crée une formation de troupe professionnelle, a été approuvée par la Chambre de députés en juillet 2008. Jusqu'en août 2008 l'approbation définitive était en traitement.

Source: Élaboration propre sur la base de la législation mentionnée. Pour les dispositions constitutionnelles, voir chapitre 1



### Militaires et participation politique

	Retraités	En activité
Possibilité de vote	Oui	Oui
Présentation de candidatures	Oui <sup>(1)</sup>	Non

(1) Après un an en situation de retraite.  
Source: Constitution

## Traité internationaux

### Sur la sécurité hémisphérique

- Traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR):  
Signature: 02/09/1947  
Dépôt: 09/02/1949
- Traité américain de solutions pacifiques (pacte de Bogotà):  
Signature: 30/04/1948  
Dépôt: 15/04/1974

### Sur l'armement

- Traité pour la proscription des armes nucléaires en Amérique latine et les Caraïbes (traité de Tlatelolco):  
Signature: 14/02/1967  
Dépôt: 09/10/1974
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires:  
Adhésion: 25/05/1995
- Convention pour l'interdiction des armes chimiques:  
Signature: 14/01/1993  
Dépôt: 12/07/1996
- Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel:  
Signature: 03/12/1997  
Dépôt: 10/09/2001
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction:  
Signature: 10/04/1972  
Dépôt: 22/04/1980
- Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles:  
Adhésion: 26/04/1994
- Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques:  
Adhésion: 15/10/2003
- Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes:  
Signature: 14/11/1997  
Dépôt: 23/10/2003
- Convention interaméricaine sur la transparence dans les acquisitions d'armes classiques:  
Signature: 07/06/1999  
Dépôt: 30/01/2006
- Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE):  
Signature: 24/09/1996  
Dépôt: 12/07/2000

### Sur les droits de l'homme et la justice

- Convention interaméricaine sur les droits de l'homme (pacte de San José de Costa Rica):  
Signature: 22/11/1969  
Dépôt: 21/08/1990
- Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes:  
Signature: 10/06/1994  
Non ratifié
- Convention interaméricaine pour prévenir et sanctionner la torture:  
Signature: 24/09/1987  
Dépôt: 30/09/1988
- Tribunal pénal international:  
Signature: 11/09/1998  
Non ratifié

### Sur le système hémisphérique

- Charte de l'Organisation des États américains:  
Signature: 30/04/1948  
Dépôt: 05/06/1953
- Traité antarctique:  
Signature: 01/12/1959  
Dépôt: 23/06/1961

Source: Élaboration propre basée sur des informations diffusées par les sites web du Bureau du droit international de l'OEA et du Bureau des affaires légales de l'ONU.

### Le budget

#### Budget de l'État 2008

Monnaie locale	20.212.461.394.137
US\$	37.017.804.099
<b>PIB 2008 (en US\$)</b>	<b>169.919.000.000</b>

#### Budget de la Défense 2008

Monnaie locale	2.441.284.175.450
US\$	4.471.052.664
<b>% du PIB</b>	<b>2,63</b>
<b>% du budget de l'État</b>	<b>8,49*</b>

\* Sans ressources extrabudgétaires

#### Budget de la Défense 2008 (en monnaie locale)

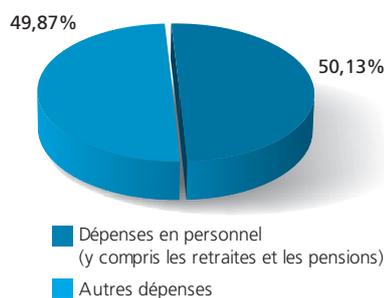
Affectation budgétaire	Dépenses en personnel*	Biens et services de consommation	Autres**	TOTAL
<b>Ministère de la Défense</b>				
Armée de terre du Chili	246.888.876.450	61.396.660.000	5.617.641.450	313.903.177.900
Conduite supérieure	1.889.611.000	1.919.285.050	18.410.508.400	22.219.404.450
Organismes de santé	20.327.964.000	15.106.307.000	4.012.908.000	39.447.179.000
Organismes d'industrie militaire	1.701.883.000	618.495.000	396.740.000	2.717.118.000
Marine du Chili	159.495.158.950	73.689.192.000	7.225.700.350	240.410.051.300
Sous-secrétariat de la marine	581.718.000	272.684.000	20.288.000	874.690.000
Direction générale du territoire maritime	7.425.781.000	22.604.601.000	13.989.836.000	44.020.218.000
Direction de la santé	13.318.781.000	26.213.700.000	4.806.244.000	44.338.725.000
Force aérienne du Chili	99.934.009.150	48.061.710.800	4.849.651.850	152.845.371.800
Sous-secrétariat de l'aviation	392.203.000	214.587.000	71.026.000	677.816.000
Direction générale mobilisation national	739.223.000	1.357.613.000	1.348.227.000	3.445.063.000
Organismes de santé de la FACH	7.443.559.000	8.574.713.000	1.822.186.000	17.840.458.000
Direction administrative ministère de la Défense	903.757.000	558.357.000	34.953.000	1.497.067.000
Institut géographique militaire	1.386.214.000	1.136.243.000	410.721.000	2.933.178.000
Service hydrographique océanographique de la marine	1.165.457.000	1.417.505.000	694.205.000	3.277.167.000
Direction générale aéronautique civile	43.554.045.000	17.276.838.000	31.881.163.000	92.712.046.000
Service d'aérophotogrammétrie FACH	493.567.000	564.425.000	449.693.000	1.507.685.000
<b>Ministère du Travail et de la protection sociale</b>				
Caisse de prévision de la Défense nationale	616.219.021.000	1.976.116.000	113.406.623.000	731.601.760.000
<b>Sous-total</b>	<b>1.223.860.828.550</b>	<b>282.959.031.850</b>	<b>209.448.315.050</b>	<b>1.716.268.175.450</b>
Extrabudgétaire				
<b>Codelco-Loi réservée du Cuivre***</b>				<b>725.016.000.000</b>
<b>TOTAL</b>				<b>2.441.284.175.450</b>

\* Comprend les prestations de sécurité sociale.

\*\* Transferts courants et des capitaux, intégralement au fisc, autres dépenses courantes, acquisition d'actifs financiers et non financiers, initiatives d'investissement, prêts et solde final de caisse.

\*\*\* Source: *État des opérations du gouvernement 2007, gouvernement central extrabudgétaire. Direction du budget, Ministère des Finances de la République du Chili.* On a pris les valeurs correspondantes pour les ventes 2007.

Distribution du budget de la Défense 2008



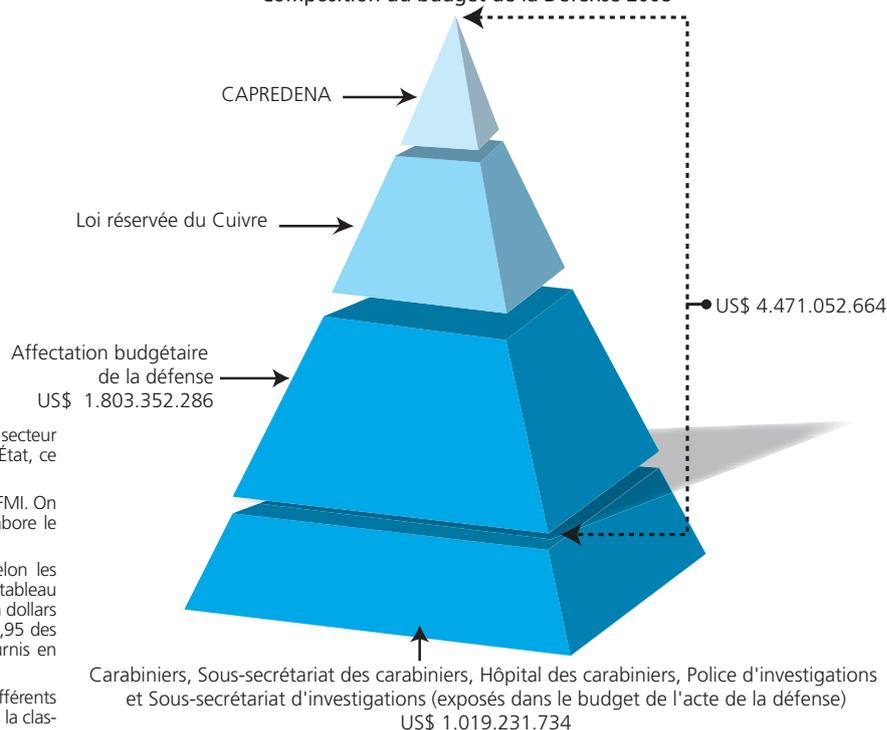
Source: Élaboration propre sur la base de la Loi du budget du secteur public pour l'année 2008. On considère ici le budget de l'État, ce que le Congrès a approuvé dans la loi citée ci-dessus.

PIB 2008: projection du Perspectives de l'économie mondiale, FMI. On a pris cette source à des fins comparatives. Chaque pays élabore le budget sur la base de leur propre estimation du PIB.

La valeur du dollar prise correspond au taux de change selon les Perspectives de l'économie mondiale, FMI. Dans le cas du tableau exprimé en monnaie nationale, pour les montants exprimés en dollars dans le budget, on a utilisé le taux de change moyen de 506,95 des chiffres de la Banque centrale du Chili. Les chiffres sont fournis en monnaie nationale pour d'autres calculs éventuels.

Les expressions traduites en gras (tableau) identifient les différents extraits en rapport avec la défense qui puissent se trouver sous la classification sectoriel ou institutionnel dans la loi budgétaire.

Composition du budget de la Défense 2008





## Les définitions politiques

### Concepts

Qu' est-ce que la Défense?	Qu' est-ce que la Sécurité?
<p>La défense est une des fonctions essentielles de l'État dont le but est de protéger la population, préserver le territoire national et sauvegarder la capacité de l'État à exercer sa souveraineté face à des menaces extérieures contre ces éléments fondamentaux du pays, ainsi que soutenir la réalisation des objectifs nationaux dans le domaine international. La défense doit être considérée comme un bien public dans un sens intégral. Elle remplit une fonction sociale de base pour l'existence de la société et seulement peut être pourvue par l'État. Dans le cadre de la sécurité que requiert le pays, la défense contribue à permettre le développement de la société.</p> <p><i>(Libro de la Defensa Nacional, 2002)</i></p>	<p>La sécurité consiste en une condition qu'on voudrait établir pour que l'État et la Nation puissent arriver à leurs fins, particulièrement celles qui concernent le développement social et économique.</p> <p><i>(Libro de la Defensa Nacional, 2002)</i></p>

### Participation en opérations de paix

Missions dans lesquelles participent	Quantité d'effectifs militaires	
	OM	T
MINUSTAH (Haïti)	—	499
MINUK (Kosovo)	1	—
UNMOGIP (Inde et Pakistan)	2	—
ONUST (Israël et la Palestine)	4	—

OM: Observateurs militaires - T: Troupe.

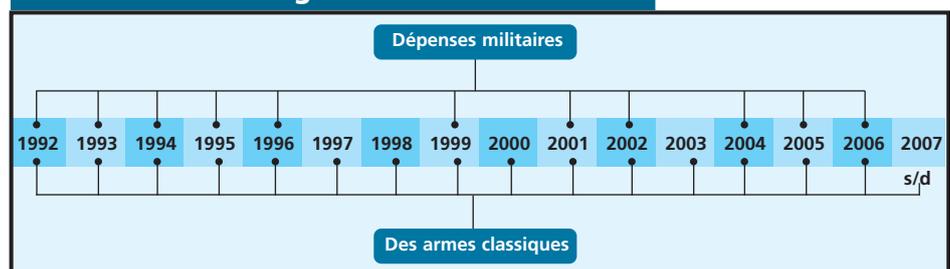
Source: Élaboration propre sur la base des documents du Département des opérations de la paix des Nations unies (<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/>). Données au 30 juin 2008.

Le Centre conjoint pour les opérations de paix (CECOPAC) a été créé le 15 juillet 2002.



Le Chili fait un apport de 506 effectifs militaires aux missions pour le maintien de la paix des Nations unies, ce chiffre représente le 7,97% du total apporté par l'Amérique latine et le 0,65% sur l'apport mondial d'effectifs militaires destinés aux opérations pour le maintien de la paix.

### Présentation des registres aux Nations unies



Source: Élaboration propre sur la base des rapports déposés auprès du Registre des armes classiques et le Système des Nations unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. La publication des données du Registre des armes classiques pour 2007, devrait arriver en août 2008.

Le Chili a publié le *Libro de la Defensa Nacional* (Livre de la Défense nationale) en 1997 et 2002.

### Facultés constitutionnelles du Congrès

#### Par rapport à la guerre et à la paix

- Peut-il déclarer la guerre?: Non
- Son autorisation pour déclarer la guerre, est-elle nécessaire?: Oui
- Peut-il signer la paix?: Non
- Son autorisation pour signer la paix, est-elle nécessaire?: Oui
- Son autorisation pour l'entrée de troupes étrangères, est-elle nécessaire?: Oui
- Son autorisation pour la sortie de troupes nationales, est-elle nécessaire?: Oui

#### Par rapport au contrôle

- Pour la nomination des officiers supérieurs des Forces armées, son approbation est-elle nécessaire?: Non
- Les officiers supérieurs des Forces armées, peuvent-ils être accusés par le Congrès?: Oui<sup>(1)</sup>
- Peut-il juger les fonctionnaires?: Oui<sup>(2)</sup>
- Participe-t-il à l'élection des fonctionnaires des institutions de contrôle extérieur?: Oui
- Peut-il introduire des modifications au budget national?: Oui

(1) Généraux et amiraux.  
(2) Cela correspond au Sénat.

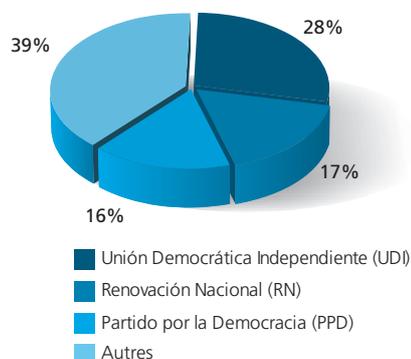
#### États d'exception

- Dénomination: état d'assemblée.  
Cause: guerre extérieure.  
Participation du pouvoir législatif: requiert l'accord du Congrès.
- Dénomination: état de siège.  
Cause: guerre interne.  
De graves troubles intérieurs.  
Participation du pouvoir législatif: requiert l'accord du Congrès.
- Dénomination: état de catastrophe.  
Cause: calamité publique.  
Participation du pouvoir législatif: le Président doit informer le Congrès des mesures prises. Il requiert l'accord du Congrès s'il est prolongé au-delà d'un an.
- Dénomination: état d'urgence.  
Cause: de graves perturbations de l'ordre public.  
De graves dommages à la sécurité nationale.  
Participation du pouvoir législatif: le Président doit informer le Congrès des mesures prises. Il requiert l'accord du Congrès s'il est prolongé au-delà de quinze jours.

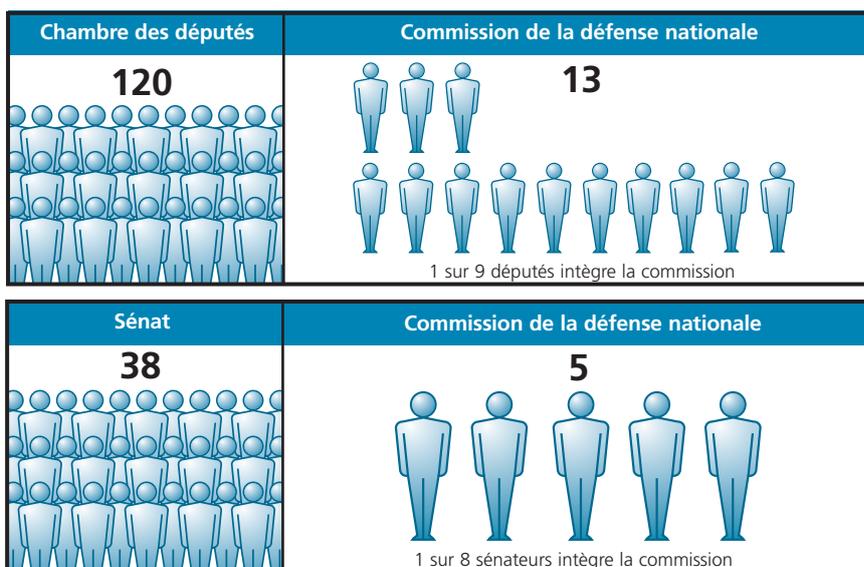
Source: Élaboration propre basé sur la Constitution.

#### Distribution par partis

Chambre des députés



Commission de la défense nationale



#### Distribution par partis

Senat



Commission de la défense nationale



Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par le pouvoir législatif.



## Organisation du système

## Fonctions

**Année de création**  
1932

**Actuel ministre (août 2008)**  
José Goñi Carrasco

**Est-ce que les militaires peuvent être des ministres de la Défense?**

Oui (en situation de retraite)

**Quantité de militaires qui ont été ministres de la Défense**  
18

**Quantité de civils qui ont été ministres de la Défense**  
28

**Y a-t-il eu des femmes à la charge du Ministère de la Défense??**

Oui (Michelle Bachelet, 2002-2004 et Vivianne Blanlot, 2006-2007)

[On ne tient pas compte des ministres en fonction actuellement. La date de création correspond à la date dans laquelle le mot "Défense" devient partie du nom de l'institution]

■ Permanence moyenne dans le poste des ministres de la Défense  
**1 an et 6 mois**

## Niveau pouvoirs de l'État

Le Président de la République détient les attributions suivantes: dispose, organise et distribue les forces de l'air, de mer et de terre; en cas de guerre, assume la direction suprême des Forces armées. Déclare la guerre, après autorisation par la loi, en laissant témoignage d'avoir écouté le Conseil de Sécurité nationale; et déclare, avec la concours des autres organes de l'État, les états d'exception constitutionnels d'assemblée et de siège.

Le Conseil de la Sécurité nationale (COSENA) est un organisme qui conseille le Président de la République sur toute question de sécurité nationale qu'il sollicite et il a la faculté de rendre son avis au Président, au Congrès national ou à la Cour constitutionnelle face à n'importe quel fait ou sujet qui, à son avis, atteint gravement les bases de l'institutionnalisme ou peut compromettre la sécurité nationale.

Ce Conseil peut être convoqué par le Président, ou à la demande de deux de ses membres, et ses accords sont adoptés par majorité absolue des membres en fonctions ayant le droit de vote (Président de la République, Président du Sénat, Président de la Cour suprême, Contrôleur général de la République, Commandants en chef des Forces armées et Général directeur des Carabiniers).

Le Conseil supérieur de la Sécurité nationale (CONSUSENA) est un organisme qui conseille le Président en tout ce qui concerne la sécurité de la Nation et le maintien de l'intégrité du territoire du pays. Il a en plus la responsabilité d'analyser et de proposer les mesures, qui, en application des décisions et des orientations du Président, visent à coordonner la tâche des différents ministères.

Il est composé par le Président de la République, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale, le ministre de l'Économie, le ministre des Finances, les Commandants en chef des Forces armées, le directeur des Frontières et limites de l'État et le Chef de l'État-major de la Défense nationale.

Les commissions de défense du Congrès réalisent les fonctions d'analyser et d'informer l'assemblée sur tous les projets de loi concernant la défense nationale en général, et en particulier, les Forces armées.

## Niveau ministériel

Le ministre de la Défense nationale est chargé de la planification et de la direction générale des activités du ministère, de prêter collaboration directe et immédiate au Président dans la conduite de la défense nationale, autant en temps de paix que en temps de guerre.

Pour effectuer ses fonctions, le ministre compte avec le conseil de la Junte des Commandants en chef sur tous les sujets qui concernent les Forces armées. Elle se compose des trois Commandants en chef, présidés par le ministre de la Défense, en temps de paix, et par un fonctionnaire militaire désigné par le Président, en temps de guerre. Son organisme permanent de travail est l'État-major de la Défense nationale (EMDN).

L'EMDN est l'organisme permanent de conseil, travail et coordination du ministre de la Défense en tout ce qui concerne la préparation et l'utilisation des Forces armées. Il est constitué par les Commandants en chef des Forces armées sous la direction du Chef d'État-major de la Défense nationale (poste rempli à tour de rôle par les trois institutions armées).

Les Sous-secrétariats de Guerre, Marine, Aviation, Carabiniers et Recherche sont des organes de conseil et collaboration du ministre de la Défense. En plus des tâches spécifiques indiquées par le ministre, la fonction de chacune d'elles est d'analyser et de se charger des sujets administratifs en relation avec l'institution qu'elles servent, ainsi que de faciliter toutes les initiatives et projets qui soient bénéfiques à l'institution. Le Conseil supérieur de la Défense nationale (CONSUDENA) contrôle les investissements faits à la charge de la loi réservée du Cuivre. Il est présidé par le ministre de la Défense et il est constitué par les ministres des Affaires étrangères, des Finances, les Commandants en chef des Forces armées; les Sous-secrétaires de Guerre, Marine et Aviation; les Chefs des États-majors des Forces armées et le Chef d'État-major de la Défense nationale.

## Niveau militaire

Les Commandants en Chef des Forces armées exercent le gouvernement et l'administration de leurs Forces respectives. En particulier, ils dirigent la préparation pour la guerre de leurs respectifs éléments opérationnels et leur support logistique.

Source: Élaboration propre basée sur la Constitution et *le Libro de la Defensa Nacional* (2002).

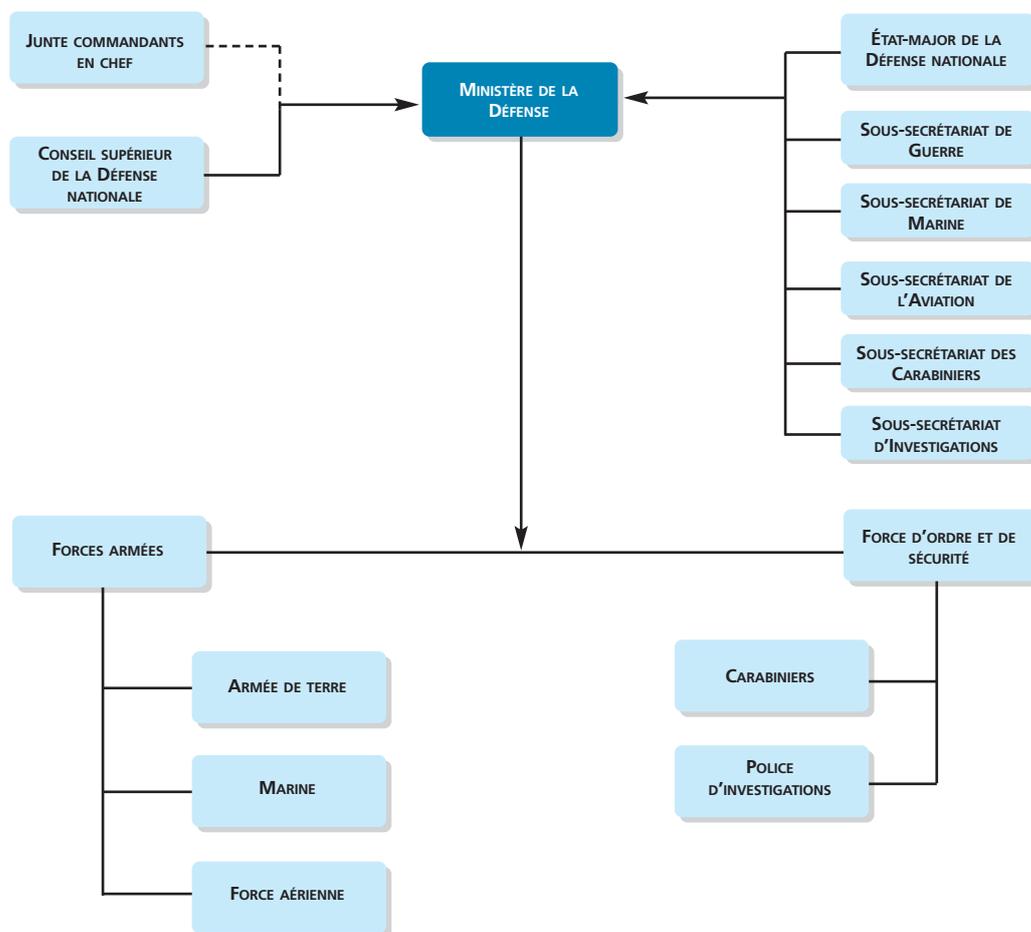
## Le Ministère de la Défense nationale

### Mission:

Le Ministère de la Défense nationale est l'organisme supérieur de collaboration avec le Président de la République en ce qui concerne ses fonctions de gouvernement et d'administration du secteur de la défense nationale. C'est l'organisme public au moyen duquel le chef de l'État oriente et dirige la défense du pays. Dans ce but et en accord avec les dispositions de la loi organique constitutionnelle n° 18 575 des Bases générales de l'administration de l'État, et entre d'autres responsabilités, le titulaire se doit de proposer la politique de défense nationale, les politiques spécifiques et les projets qui dérivent de celles-ci.

Source: Élaboration propre basée sur le *Libro de la Defensa Nacional* (2002) et des informations fournies par le Ministère de la Défense nationale.

ORGANIGRAMME



Source: Élaboration propre basée sur le *Libro de la Defensa Nacional* (2002).

Éducation pour la défense

Principaux cours de spécialisation dans le domaine

Cours	Institución
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Master en histoire militaire et réflexion stratégique</li> <li>- Cours supérieur de correspondants de la défense</li> <li>- Cours supérieur en études de sécurité et défense</li> <li>- Master en sciences militaires, mention en études de sécurité et défense</li> </ul>	Académie de guerre de l'Armée de terre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Master en administration des entreprises</li> <li>- Cours supérieur en direction des projets de Défense</li> </ul>	Académie diplomatique Andrés Bello
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours supérieur en études politiques et stratégiques</li> <li>- Master en sécurité et défense, mention économie de défense et mention politique de défense</li> <li>- Introduction aux études de la sécurité et de la défense</li> <li>- La politique de la défense et moyen de communication sociale</li> <li>- La politique extérieure et de la défense du Chili (conjointement avec l'Académie diplomatique Andrés Bello)</li> <li>- Négociation dans des scénarios complexes</li> <li>- Sécurité internationale et les opérations de paix</li> </ul>	Académie nationale des études politiques et stratégiques (ANEPE)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours d'opérations de paix pour des officiers et des civils, mention en coopération civil – militaire</li> </ul>	Centre conjoint pour les opérations de paix (CECOPAC)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Master en sciences politiques mention d'études de la défense</li> </ul>	Université catholique du Chili

Source: Élaboration propre basée sur l'information fournie par les institutions mentionnées. Dans les cas du CECOPAC sont référencés les cours ouverts à l'intention des civils.



## Carrière militaire

### FORCE TERRESTRE

#### École militaire

Durée: 5 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences militaires

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

#### Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant second

Lieutenant

Capitaine

#### École d'état-major

#### Académie de guerre de l'Armée de terre

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Général de division

Général de l'Armée de terre

#### Admission à l'école militaire - 2008 -

Candidats

1.260

Admis

207

Admis

1 sur 6 candidats

### FORCE NAVALE

#### École naval

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences

Grade à la fin des études: midship

#### Écoles de formation intermédiaire

Sous-lieutenant

Lieutenant second

Lieutenant premier

#### École d'état-major

#### Académie de guerre navale

Capitaine de corvette

Capitaine de frégate

Capitaine de vaisseau

Contre-amiral

Vice-amiral

Amiral

#### Admission à l'école naval - 2008 -

Candidats

539

Admis

166

Admis

1 sur 3 candidats

### FORCE AÉRIENNE

#### École d'aviation

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Branche de l'air, génie aéronautique, génie d'exécution en défense aérienne

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

#### Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant Second

Lieutenant

Capitaine d'escadrille

#### École d'état-major

#### Académie de guerre aérienne

Comandant d'escadrille

Comandant de groupe

Colonel d'aviation

Général de brigade aérienne

Général d'aviation

General de l'air

#### Admission à l'école d'aviation - 2008 -

Candidats

630

Admis

120

Admis

1 sur 5 candidats

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par les institutions mentionnées et *Ley Orgánica Constitucional de las Fuerzas Armadas* (N° 18.948 - 27/02/1990). Admission à l'académie: Ministère de la Défense nationale. Le tableau respecte strictement l'ordre et la hiérarchie des grades présentés dans chaque pays.

## Les Forces armées

### Mission générale

Les Forces armées existent pour la défense de la patrie et sont essentielles pour la sécurité nationale. La préservation de l'ordre public pendant les élections et les plébiscites correspond aux Forces armées.

(Constitution, Arts. 18 et 101)

La mission générale des Forces armées est de dissuader ou combattre toute menace externe dans le but de sauvegarder la souveraineté et de maintenir l'intégrité du territoire. Elles coopèrent aussi avec les forces militaires d'autres pays dans les initiatives bilatérales ou multilatérales, toujours en accord avec intérêt national.

(Libro de la Defensa Nacional, 2002).

### Missions particulières

#### Force terrestre

L'Armée de terre a la mission de contribuer à maintenir l'intégrité du territoire et la souveraineté nationale. En conséquence, elle doit prendre part à la défense terrestre du pays face à toute action découlant de l'extérieur qui menace ou attente contre celle-ci.

En particulier sa mission vise à prévenir un conflit, en dissuadant tout adversaire potentiel, et, si nécessaire, en le neutralisant, afin de sauvegarder la souveraineté et maintenir l'intégrité territoriale de notre pays. Participe et contribue de différentes façons, et avec une intensité variée, dans le développement économique et social du pays, dans l'ordre juridique, sans distorsion de sa fonction primordiale. Également effectue des tâches de sauvegarde et de soutien pendant les états d'urgence intérieure ou de catastrophes naturelles, selon les règles constitutionnelles spécifiques régissant leur exécution.

Elle est impliquée dans la participation, conformément à la Constitution de la République (Art. 41), au maintien de l'ordre public pendant les actes électoraux et les états d'exception constitutionnels, afin de donner de la stabilité au déroulement national, assurer une vie citoyenne normale et le libre exercice de leurs institutions fondamentales.

Sur le plan international, conformément aux orientations de la politique extérieure et de la défense du Chili, participe dans la sauvegarde de la paix et la sécurité internationale sous mandat des Nations unies.

#### Force navale

La Marine du Chili a la mission fondamentale de prendre part en permanence à la sécurité extérieure et à la défense militaire du pays en sauvegarde de sa souveraineté et de l'intégrité du territoire.

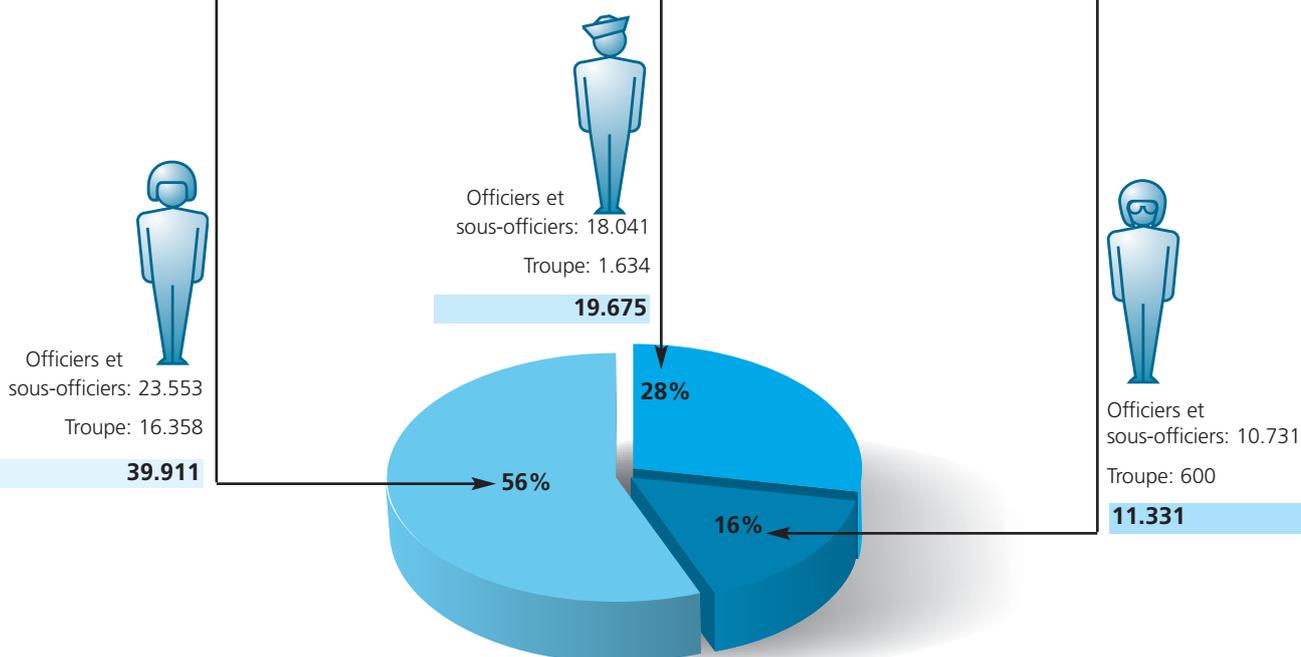
En temps de paix: contribuer au développement de la puissance maritime du Chili, en assurant la sécurité de la navigation, en encourageant les activités maritimes et le développement portuaire, en maintenant la cartographie et la signalisation maritime et en effectuant des inspections et la surveillance qui maintiennent la sécurité de la vie humaine en mer. Surveiller le territoire maritime national. Soutenir le développement national, en communiquant par la voie maritime des zones isolées et en assistant ceux qui y vivent. Exécuter des tâches de surveillance, de recherche, de sauvetage et de sécurité maritime dans les zones maritimes de responsabilité nationale, conformément aux instruments internationaux qui composent ce domaine.

En temps de guerre: développer des opérations pour permettre au Chili, à tout moment, de faire libre usage de la mer comme voie de communication pour soutenir l'effort de la guerre et sauvegarder le commerce international. Contribuer à projeter la puissance militaire de la Nation sur le territoire adverse et, à la fois, empêcher la projection de la puissance militaire adverse depuis la mer. Soutenir l'effort de guerre des autres branches des Forces armées.

#### Force aérienne

La mission de l'Armée de l'air du Chili est de défendre le pays au moyen du contrôle et de l'exploitation de l'espace aérien, la participation à la bataille de surface et le support aux forces propres et amies, dans le but de contribuer aux objectifs stratégiques que la politique nationale fixe pour les Forces armées.

### Total des Forces: 70.917



Source: Élaboration propre base sur l'information trouvée sur les pages web des institutions mentionnées et le Libro de la Defensa Nacional (2002) (missions). Ministère de la Défense nationale (effectifs).



### La femme dans les Forces armées

		Force terrestre	Force navale	Force aérienne
Année d'admission (officiers)	Unités professionnelles	1974	2003	1974
	Unités commando	1995	2007	2000
Grade atteint		Tous les grades	Tous les grades	Tous les grades

Les « unités commando » sont les militaires formés pour effectuer des missions militaires liées aux combats et qui ont la capacité de commander.  
 Les « unités professionnelles » sont les militaires formés ou incorporés aux Forces pour fournir un service d'appui technique et/ou professionnel.

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par le Ministère de la Défense nationale.

### Sièges des bureaux des attachés de la défense et/ou militaires en/au:



Source: Information fournie par l'Armée de terre du Chili. Le pays où l'attaché réside est considéré ici comme le siège, au delà d'être accrédité dans un ou plusieurs pays.

Une analyse:

## La modernisation du Ministère de la Défense

**Claudio Ortiz Lazo\***

■ L'un des principaux aspects du processus démocratique vécu par le secteur de la défense, depuis le retour à la démocratie en 1990, a été la recherche d'un cadre approprié pour le processus de prise de décisions au sein du Ministère. Depuis le milieu de la dernière décennie, on a discuté dans cet organisme public à propos des besoins d'avoir de nouvelles structures, qui seraient en relation avec les réponses adéquates à fin de traiter les menaces et les opportunités qui se sont présentées à partir de la fin de la guerre froide. Cependant, seulement en septembre 2005, un projet de loi du Ministère de la Défense nationale est entré en démarche législative dans le Congrès national.

Ce projet a plusieurs caractéristiques qui doivent être considérées, parmi celles-ci une proposition de structure ministérielle. Actuellement il existe une structure d'organisation avec un titulaire ministériel, cinq sous-secrétariats qui représentent les institutions armées et celles de l'ordre et la sécurité (c'est à dire, les polices), un État-major de la Défense, une Direction administrative (à la charge des opérations de l'immeuble où se trouve le Ministère), en plus de plusieurs organisations indépendantes comme la Direction générale de la mobilisation nationale (chargée du système du service militaire), l'Académie nationale des études politiques et stratégiques (le centre académique du Ministère), et le Centre d'entraînement conjoint pour les opérations de paix du Chili (qui se charge de la préparation des troupes qui sont envoyées aux opérations de paix), parmi les principales.

Le sens de l'avant-projet de loi, est de doter l'organisation supérieure d'une structure avec des outils adéquats pour la prise de décisions. Le cadre légal en

■ En septembre 2005, un projet de loi du Ministère de la Défense nationale est entré en démarche législative dans le Congrès national.

---

\* Ministère de la Défense. L'analyse représente une position personnelle et n'implique pas cette institution



vigueur est dispersé dans plusieurs organes statutaires, qui ne constituent pas seulement différentes sortes de règles, mais répondent aussi à des situations historiques faiblement connectées entre elles. Cet avant-projet de loi cherche donc une législation qui réglerait le Ministère de la Défense de façon cohérente avec le reste des règles régissant l'État chilien, conformément à la Loi organique constitutionnelle de bases générales de l'administration de l'État.

D'autre part, le projet non seulement s'occupe d'améliorer la structure du Ministère, mais il vise aussi à améliorer le rapport politico-militaire. Il met l'accent sur la complémentarité entre civils et militaires, et ouvre des espaces pour des professionnels civils et militaires avec une formation en défense, qui possèdent autant les connaissances adéquates, que l'expérience pour améliorer les processus administratifs de l'institution.

Dans ce sens, le projet propose des changements significatifs pour le futur Ministère:

a) Le premier d'entre eux, peut être le plus profond, est la création de deux Sous-secrétariats « fonctionnels », en remplacement des cinq Sous-secrétariats « institutionnels » ou « administratifs ». Cela donnerait naissance aux Sous-secrétariats de la Défense et des Forces armées. Le premier serait chargé de tous les processus et procédures de la politique de la défense, son élaboration et son exécution. Le deuxième s'occuperait des actions administratives des institutions armées. En cas d'absence du ministre, il serait subrogé en premier lieu par le Sous-secrétaire de la Défense, et en deuxième lieu par le Sous-secrétaire des Forces armées. Actuellement, le ministre de la Défense peut être subrogé seulement par un autre ministre.

b) On supprimerait le Conseil supérieur de la sécurité nationale, créée par le Décret 181 de 1960. Parmi les principales raisons on peut citer que cette institution n'a pas eu beaucoup d'importance par le fait d'avoir suffisamment d'instances pour la coordination interministérielle dans l'administration de l'État. Malgré l'abrogation proposée du décret ci-dessus, la Junte des commandants en chef resterait dans la nouvelle réglementation, étant donné qu'il s'agit d'un organe consultatif du ministre de la Défense, qui s'est avéré utile en ce qui concerne l'avis que les commandants en chef livrent au ministre.

c) On créerait l'État-major conjoint en remplacement de l'actuel État-major de la Défense (organe consultatif militaire du ministre), mettant l'accent sur les actions conjointes des Forces armées, et sur la doctrine conjointe. Le développement des Forces armées conjointes apparaît comme une notion supérieure. On ne trouve pas, cependant, ni dans la lettre ni dans l'esprit du projet, une intention de supprimer les commandements actuels des Forces armées, mais celle de générer une synergie ad hoc aux besoins des opérations.

d) On établirait le poste de conducteur stratégique. Le Président de la République choisirait un officier général, pour qu'il prépare les opérations à exécuter dans une situation de crise. Même si la dénomination de "conducteur stratégique" n'est pas employée dans le texte du projet, nous comprenons que cette figure aurait comme fonction celle de collaborer à organiser des opérations conjointes dans le théâtre des opérations.

e) Un autre aspect essentiel au projet fait allusion à l'institutionnalisation en

■ Le projet cherche à améliorer la structure du Ministère et la relation politico-militaire.

matière de personnel, et fait référence au développement du personnel suffisamment formé et spécialisé, à la fois civil et militaire, pour servir au Ministère de la Défense. Cela dans les mêmes conditions que le reste de l'administration publique, selon la Loi organique de bases générales.

Malgré l'existence d'un large niveau de consensus, le débat au Congrès n'a pas été simple. L'un des sujets centraux pris en compte par les parlementaires est le fait que dans un sens plus général, le projet restructure et transforme tout le secteur de la défense. C'est à dire que sa conception n'affecte pas seulement le Ministère. D'où, en partie, le retard pour son traitement. Une autre difficulté implicite dans le déroulement du débat a été le fait que la défense n'est pas un sujet principal dans l'ordre du jour, puisqu'il n'existe pas une urgence ou une menace manifeste.<sup>1</sup>

Le projet de loi qui modernise le Ministère de la Défense peut être considéré comme le plus grand progrès de l'institutionnalisme de la défense au Chili pendant les dernières années, et la première fois où une innovation est promue sans qu'il y ait eu des contraintes ou des menaces directes. On peut le considérer comme un progrès, non seulement dans le développement du secteur de la défense mais particulièrement dans l'évolution de la création de politiques publiques dans l'État chilien.

■ Malgré l'existence d'un large niveau de consensus, le débat au Congrès n'a pas été simple.

---

<sup>1</sup> Note de l'éditeur: en juillet 2008 le projet a été approuvé par la Chambre des députés et le Sénat. À la clôture de l'édition, il manquait l'approbation finale.